

Indicateur Régional CAQES 2024

« dispensation et actions de
pharmacie clinique »

CAQES 2024



Sur les indicateurs régionaux :

L'établissement s'engage à améliorer la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé susvisés et à atteindre la valeur cible prévue dans l'arrêté référentiel du 23 février 2022, pour chacune des entités ciblées.

THEMATIQUES et OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2024
PHARMACIE CLINIQUE : DISPENSATION ET ACTIONS DE PHARMACIE CLINIQUE Indicateur incitatif : moyenne des taux des sous-indicateurs informatifs ci-dessous :	Indicateur : (Taux SI 1) + (Taux SI 2) + (Taux SI 3) + (Taux SI 4) / 4	>20%
- Taux de lignes de prescription analysées par le pharmacien	Sous-indicateur 1 (SI 1)	>80%
- Taux de séjours incluant un Bilan de Médication tracés dans le SI hospitalier et faisant l'objet d'un dépôt de documents standardisés dans le DPI	Sous-indicateur 2 (SI 2)	>0%
- Taux de séjours incluant un Plan Pharmaceutique Personnalisé tracés dans le SI hospitalier et faisant l'objet d'un dépôt de documents standardisés dans le DPI	Sous-indicateur 3 (SI 3)	>0%
- Taux de séjours incluant un entretien pharmaceutique thématique tracés dans le SI hospitalier et faisant l'objet d'un dépôt de documents standardisés dans le DPI	Sous-indicateur 4 (SI 4)	>0%
Réalisation des autodiagnostic ANAP: Conciliation médicamenteuse et Pharmacie Clinique et transmission des plans d'actions	Audits + plans d'actions	100%
Mise en œuvre et transmission du protocole mentionné à l'article L5126-1 alinéa 5		

Objectifs de l'indicateur

Améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients en établissement de santé
Promouvoir le bon usage des produits de santé

- 1-**Systematiser l'analyse pharmaceutique des ordonnances** et optimiser son efficacité en utilisant des outils de priorisation/ciblage des prescriptions.
- 2-**Promouvoir la mise en œuvre et la traçabilité des actions de pharmacie clinique** en établissement de santé selon les **bonnes pratiques de pharmacie clinique (SFPC 2022)**, en intégrant le déploiement de logiciels métiers dédiés.
- 3-**Promouvoir les protocoles locaux de coopération médecins hospitaliers/pharmaciens hospitaliers** notamment **le protocole de renouvellement /adaptation des prescriptions spécifique aux PUI en continuité des actions de pharmacie clinique.**

Contexte de l'indicateur (1)

La dispensation est l'acte pharmaceutique associant à la délivrance des produits de santé :

- **l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance**,
- la préparation éventuelle des doses à administrer,
- la mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage des médicaments (article [R4235-48](#) du CSP).

L'étape d'analyse pharmaceutique des ordonnances représente une **étape cruciale dans le cadre de la sécurisation du circuit du médicament**.

L'utilisation d'un **LAD « certifié* »** associé à un **module de priorisation des prescriptions** permet d'augmenter significativement l'exhaustivité, la sécurité et l'efficacité de l'activité.

* Ou correspondant aux fonctionnalités de la certification HAS

Contexte de l'indicateur (2)

L'[Ordonnance n°2016-1729 du 15 décembre 2016 art. 1](#) a introduit dans la loi les actions de pharmacie clinique **comme nouvelles missions obligatoires** des pharmacies à usage intérieur (PUI).

Le décret en conseil d'Etat n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux PUI définit les actions de pharmacie clinique (article R.5126-10 du CSP) :

- Expertise pharmaceutique clinique /suivi thérapeutique des patients
 - **Bilans de médication**
 - **Plans pharmaceutiques personnalisés**
- **Entretiens pharmaceutiques** et ETP
- **L'élaboration de la stratégie thérapeutique** permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions et d'améliorer l'administration des médicaments.

Contexte de l'indicateur (3)

Dans le cadre de l'article L5126-1 du CSP et de l'arrêté du 21 février 2023, les PUI ont pour mission d'assurer le **renouvellement et l'adaptation des prescriptions** notamment pour les patients bénéficiant d'une **action de pharmacie clinique** (Bilan de médication /Plan pharmaceutiques personnalisés) et en lien avec sa capacité à **élaborer la stratégie thérapeutique**

Cette mission a pour objectif d'augmenter la « **capacité à agir du pharmacien hospitalier** » afin d'augmenter les impacts sur les résultats cliniques et les parcours de soins.

Site OMÉDIT PACA Corse

<https://www.omeditpacacorse.fr/>



À LA UNE

ACTIVITÉS ET THÉMATIQUES

CONTRACTUALISATION

COMITÉS TECHNIQUES

DOCUMENTATION

ÉVÉNEMENTS,
FORMATIONS ET PETITES
ANNONCES

ÉVÉNEMENTS
INDÉSIRABLES

L'OMÉDIT

NOUS CONTACTER

SITES D'INFORMATION



CAQES

– **Présentation** aux PUI CAQES 2022 (juin 2022)

– Présentation générale du CAQES 2022

– **Note de méthodologie de ciblage** et intéressement CAQES 2022 (Indicateurs nationaux)

Fiches actions des indicateurs produits de santé nationaux

- 1) **IPP**
- 2) **Ezetimibe**
- 3) **Pansements**
- 4) **PERFADOM** (mise à jour 28/11)

Fiches actions des indicateurs régionaux

PACA

- 1) **Biosimilaires**
- 2) **Génériques**
- 3) **MO**
- 4) **DMI**
- 5) **Pharmacie clinique (2024)**

Rubriques associés :

IPP

HYPOLIPEMIANTS

PANSEMENTS

PERFUSIONS

Corse

- 1) **Biosimilaires**
- 2) **Génériques**
- 3) **MO**
- 4) **DMI**
- 5) **Pharmacie clinique (2024)**

Site OMÉDIT PACA Corse



[PHARMACIE CLINIQUE - OMÉDIT PACA-Corse](#)

PHARMACIE CLINIQUE

BONNES PRATIQUES DE PHARMACIE CLINIQUE

- La Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) a publié, le 13 mars 2022, les recommandations de **Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique**.
- Retrouvez les correspondances de l'**annexe 2** des BPPC « Codification des documents et/ou actions issus des activités de pharmacie clinique » dans la **matrice d'habilitation du DMP** (20 juin 2022).
- **Publication associée** : Recommandations de bonnes pratiques – bonnes pratiques de pharmacie clinique. Pharm Clin. juin 2022;57(2):108-24
- **Recommandations de bonnes pratiques de pharmacie clinique** pour le parcours pharmaceutique des patients en oncologie (Conseil National Professionnel de la pharmacie d'officine et de la Pharmacie Hospitalière (CPOPH) (décembre 2020)

DEFINITIONS ET PRINCIPES

La pharmacie clinique est une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la thérapeutique à chaque étape du parcours de soins.

Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé. Le pharmacien (ou un membre habilité de son équipe pharmaceutique) exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, le patient et ses aidants.

La Pharmacie Clinique contribue à la production des Soins Pharmaceutiques (SFPC, 2021)

La Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) définit les actions de Pharmacie Clinique :

- **Le lexique** de pharmacie clinique publié par la SFPC (SFPC, 2021)
- **De la dispensation au plan pharmaceutique personnalisé** : vers un modèle intégratif de pharmacie clinique (SFPC, *Le Pharmacien Hospitalier et Clinicien*, 2019)
- **Synthèse** du processus de pharmacie clinique (SFPC, 2017)



[Cours d'introduction](#) de l'UE nationale de Pharmacie Clinique du DES de Pharmacie Hospitalière : nouveau modèle de pharmacie clinique, bonnes pratiques de pharmacie clinique

Site OMÉDIT PACA Corse



OUTILS DE PHARMACIE CLINIQUE



OUTILS PAR ACTIONS DE PHARMACIE CLINIQUE

CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE



ENTRETIENS PHARMACEUTIQUES



RENOUVELLEMENT ET ADAPTATION



TÉLÉSOINS / TÉLÉSANTÉ



CODIFICATION



PHARMACIE CLINIQUE ET NUMÉRIQUE



OUTILS GÉNÉRAUX

- **Cahier des charges** : Fonctionnalités attendues des logiciels d'aide à la pharmacie clinique dans les établissements de santé (OMÉDIT PACA-Corse, janvier 2024)
- **Zoom sur le lexique de pharmacie clinique** (OMÉDIT PACA-Corse, août 2023)
- **Autodiagnostic : Evaluer les actions de pharmacie clinique** (Anap, mars 2023)
- **Préconisations SFPC** : contribution des préparateurs en pharmacie aux actions de pharmacie clinique (SFPC, décembre 2022)
- **Référentiel de certification des logiciels d'aide à la dispensation de pharmacie à usage intérieur** (HAS, septembre 2022)
- **Liste des médicaments écrasables** (OMÉDIT Normandie / SFPC)

Site OMÉDIT PACA Corse

INDICATEURS REGIONAUX CAQES 2023 EN REGIONS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET CORSE

FICHE ACTION – Pharmacie Clinique

II. DECLINAISON OPERATIONNELLE

Objectifs :

- Systématiser l'analyse pharmaceutique des ordonnances et optimiser son efficacité en utilisant des outils de priorisation/ciblage des prescriptions.
- Promouvoir la mise en œuvre et la traçabilité des actions de pharmacie clinique en établissement de santé selon les bonnes pratiques de pharmacie clinique (SFPC 2022), en intégrant le déploiement de logiciels métiers dédiés (cf HAS 2022).
- Promouvoir les protocoles locaux de coopération médecins hospitaliers/pharmaciens hospitaliers

Actions	Calendrier
Promouvoir les bonnes pratiques de pharmacie clinique (SFPC) au sein de l'établissement (CME, services cliniques)	2024
Systématiser l'analyse pharmaceutique des ordonnances de la totalité des prescriptions médicamenteuses des patients hospitalisés	2024
Favoriser l'utilisation de LAD ou LAP/LAD hospitaliers certifiés (HAS)	2024
Cibler les patients pour la réalisation des bilans de médication et des plans pharmaceutiques personnalisés et des entretiens pharmaceutiques (critères de ciblage : données patients, données médicamenteuses, filière de soins, données qualité...)	2024
Rédiger les procédures de pharmacie clinique	2024
Étudier l'opportunité de l'acquisition d'un logiciel d'aide aux actions de pharmacie clinique	2024
Organiser la codification des actions de pharmacie clinique (bilans de médication et plans pharmaceutiques personnalisés et entretiens pharmaceutiques) dans le SI Hospitalier selon le guide de codification des actes de pharmacie clinique (OMÉDIT PACA Corse/SFPC) et la traçabilité des documents dans le DPI (selon la nomenclature du DMP en vigueur au 20 juin 2022)	2024
Réaliser les autodiagnostic ANAP: Conciliation médicamenteuse et Pharmacie Clinique et rédiger les plans d'action	2024
Mettre en œuvre un protocole mentionné à l'article L5126-1 alinéa 5	2024

Outils
Bonnes pratiques de conciliation (HAS, SFPC 2018)
Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique (SFPC 2022)
Travaux des comités techniques inter-régionaux OMÉDIT PACA Corse (cahier des charges logiciel, consignes de codification régionale des actions de pharmacie clinique ...) 2022-2023
Autodiagnostic ANAP Conciliation 2022
Autodiagnostic ANAP Pharmacie Clinique 2023
Modèle des protocoles locaux de coopération médecins hospitaliers /pharmaciens hospitaliers et formation / accompagnement OMÉDIT

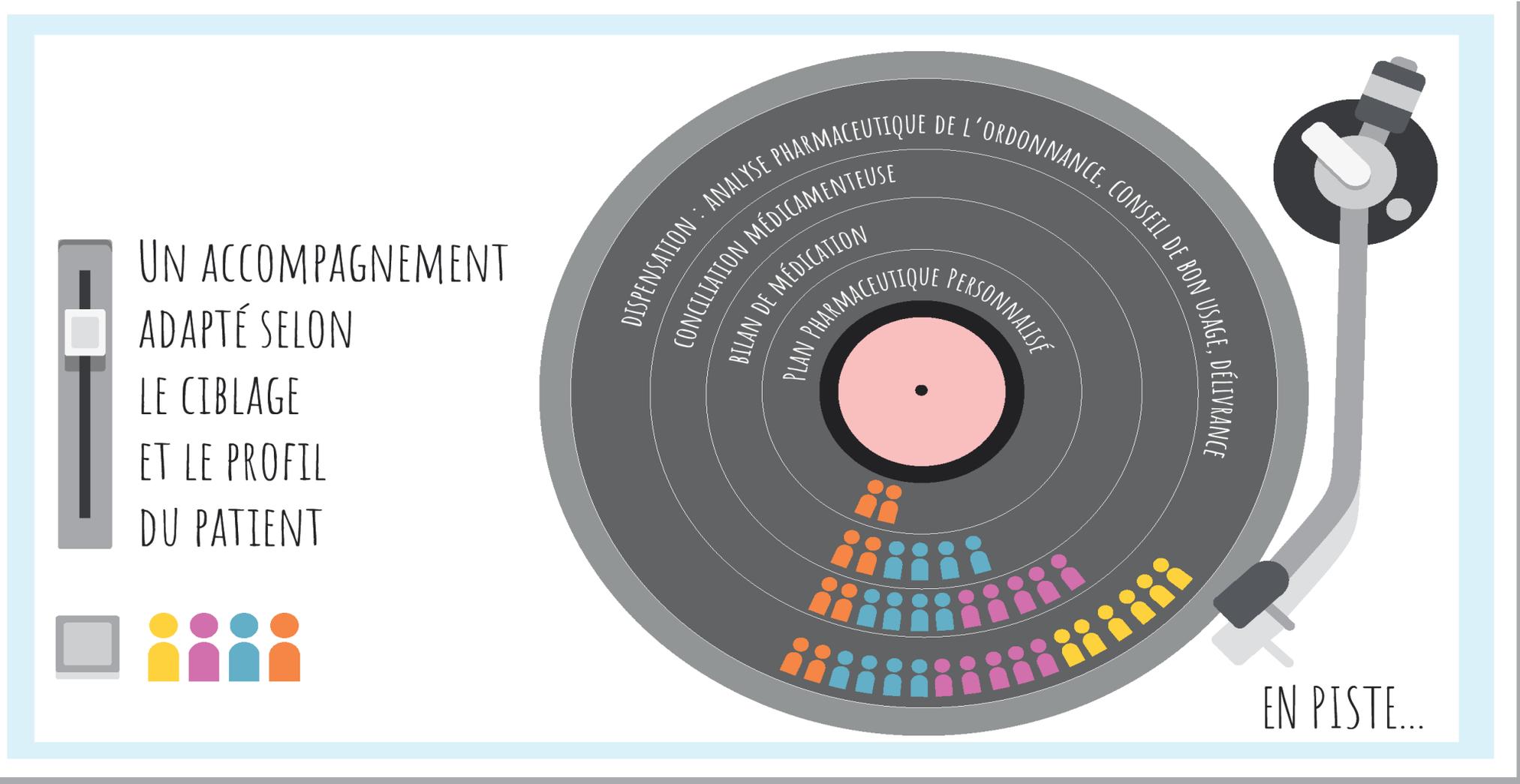
Aspects numériques

- I. Systématiser l'analyse pharmaceutique nécessite des **LAP/LAD** fonctionnels (satisfaction des critères de certification HAS 2022) et des **modules de priorisation**.
- II. Le déploiement de ces activités peut nécessiter **des outils numériques dédiés, complémentaires au LAD et module de priorisation** et représente un enjeu important dans l'optimisation de la prise en charge thérapeutique des patients en établissement de santé.
- III. La **traçabilité de ces actions de pharmacie clinique est indispensable** pour la mise en œuvre d'une des nouvelles missions des PUI : les renouvellements et adaptations des prescriptions, pour le calcul de l'UO Pharmacie et *in fine* pour l'indicateur CAQES

Le plan d'actions de l'indicateur

Actions	Calendrier
Promouvoir les bonnes pratiques de pharmacie clinique (SFPC) au sein de l'établissement (CME, services cliniques)	2024
Systématiser l'analyse pharmaceutique des ordonnances de la totalité des prescriptions médicamenteuses des patients hospitalisés	2024
Favoriser l'utilisation de LAD ou LAP/LAD hospitaliers certifiés (HAS)	2024
Cibler les patients pour la réalisation des bilans de médication et des plans pharmaceutiques personnalisés et des entretiens pharmaceutiques (critères de ciblage : données patients, données médicamenteuses, filière de soins, données qualité...)	2024
Rédiger les procédures de pharmacie clinique	2024
Étudier l'opportunité de l'acquisition d'un logiciel d'aide aux actions de pharmacie clinique	2024
Organiser la codification des actions de pharmacie clinique (bilans de médication et plans pharmaceutiques personnalisés et entretiens pharmaceutiques) dans le SI Hospitalier selon le guide de codification des actes de pharmacie clinique (OMÉDIT PACA Corse/SFPC) et la traçabilité des documents dans le DPI (selon la nomenclature du DMP en vigueur au 20 juin 2022)	2024
Réaliser les autodiagnostic ANAP: Conciliation médicamenteuse et Pharmacie Clinique et rédiger les plans d'action	2024
Mettre en œuvre un protocole mentionné à l'article L5126-1 alinéa 5	2024

Codification des actions de pharmacie clinique



Objectifs de la codification

- I. Permettre une traçabilité des actions de pharmacie clinique dans le **dossier informatisé du patient (DPI)** et dans le **DMP**
 - A. Traçabilité au patient (qualitative et juridique)
 - B. Prérequis RATC/RATD

- II. Permettre un recueil **automatique** des actions de pharmacie clinique dans le cadre de l'UO Pharmacie
 - A. Traçabilité globale et financière
 - B. Valorisation des activités ATIH (ENC / RTC)

Etape 1: Création d'un formulaire de saisie des actes dans le DPI

<input type="checkbox"/>	CONE001-01	Conciliation médicamenteuse d'entrée réalisée par la pharmacie
<input checked="" type="checkbox"/>	CONS001-01	Conciliation médicamenteuse de sortie ou transfert réalisée par la pharmacie
<input type="checkbox"/>	PBIL001	Bilan de médication
<input type="checkbox"/>	PBIL002	Bilan de médication faisant suite à une conciliation des traitements médicamenteux
<input type="checkbox"/>	PPP001	Plan pharmaceutique Personnalisé initial
<input type="checkbox"/>	PPP002	Plan pharmaceutique Personnalisé de suivi
<input type="checkbox"/>	YRAP001	Renouvellement et/ou adaptation de prescription par le pharmacien suite à une action de pharmacie clinique
<input type="checkbox"/>	YPAV001	Expertise pharmaceutique clinique /avis pharmaceutique
<input type="checkbox"/>	PENT111	Entretien Pharmaceutique Individuel de compréhension (Primo-prescription)
<input type="checkbox"/>	PENT120	Entretien pharmaceutique individuel d'évaluation PAAM
<input type="checkbox"/>	PENT221	Entretien Pharmaceutique collectif de mise en œuvre d'une séance d'ETP
<input type="checkbox"/>	PVAC001	Prescription et administration d'un vaccin
<input type="checkbox"/>	PRAP001	Renouvellement et/ou adaptation de prescription par le pharmacien dans le cadre d'un programme d'actions établissement

Permet, dans **le dossier informatisé de chaque patient**, d'enregistrer selon la nomenclature **l'acte pharmaceutique clinique réalisé sur le patient**

ETAPE 2- création des types de documents pharmaceutiques déposés dans le DPI /DMP

Terminologie de référence internationale	Intitulé de la terminologie de référence
classCode 11 « synthèse » ; typeCode (LOINC) 80820-4,	Formulaire de conciliation médicamenteuse
classCode 11 « synthèse » ; typeCode (LOINC) 56445-0,	Bilan médicamenteux
classCode 10 « comptes rendus » ; typeCode (LOINC) 93024-8	CR de Consultation pharmaceutique
classCode 10 « comptes rendus » ; typeCode (LOINC) 78601-2	CR d'Entretien pharmaceutique
classCode 44 « Plan de soins, protocoles de soins » ; typeCode (LOINC) 77604-7	Planification thérapeutique

Avis Pharmaceutique réalisé dans le cadre d'un Bilan de médication ou PPP

CR d'entretien réalisé dans le cadre d'un entretien éducatif /accompagnement

Plan de Prise

Etape 3: Création d'une requête sur le formulaire

Période recherchée du 01/01/2023 au 31/12/2023 au 01/12/2023		Période de saisie des fiches du 08/09/2023		
Libellé du formulaire		Nombre de patients	Nombre de fiches saisies	Nombre de cases cochées
2 447 : Saisie de codification des activités de pharmacie clinique		22	30	44
Rubrique	Code	Date de saisie	N° de fiche	Nb cases cochées
Bilan de médication unique ou d'entrée (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)	PBIL001 _ Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient	18/10/2023 11:05	264346	1
Plan Pharmaceutique Personnalisé initial (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)	PPPP001 _ Plan Pharmaceutique Personnalisé initial dans le parcours de santé du patient	18/10/2023 12:02	264350	1
Bilan de médication unique ou d'entrée (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)	PBIL001 _ Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient	23/10/2023 12:06	264593	1
Entretiens pharmaceutiques hors éducation thérapeutique du patient	PENT112 _ Entretien pharmaceutique individuel de l'adhésion médicamenteuse du patient	24/10/2023 17:07	264677	1
	PENT111 _ Entretien pharmaceutique individuel de compréhension (primo-prescription)	14/11/2023 17:55	265733	1
Bilan de médication unique ou d'entrée (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)	PBIL001 _ Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient	21/11/2023 09:37	266090	1
	PBIL001 _ Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient	24/11/2023 10:44	266314	1
	PBIL001 _ Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient	24/11/2023 11:08	266321	1
Plan Pharmaceutique Personnalisé initial (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)	PPPP001 _ Plan Pharmaceutique Personnalisé initial dans le parcours de santé du patient	24/11/2023 16:56	266345	1
Bilan de médication unique ou d'entrée (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)	PBIL001 _ Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient	29/11/2023 09:33	266553	1

Période recherchée du 01/01/2023 au 31/12/2023 fiches du 08/09/2023 au 01/12/2023		Période de saisie des		
Libellé du formulaire		Nombre de patients	Nombre de fiches saisies	Nombre de cases cochées
2 447 : Saisie de codification des activités de pharmacie clinique		22	30	44
Agent de saisie		Date de saisie	N° de fiche	Nb cases cochées
Pharmacien _ A		14/11/2023 17:55	265733	1
Pharmacien _ A		24/11/2023 16:56	266345	1
Pharmacien _ A		01/12/2023 09:37	266692	1
Pharmacien _ A		01/12/2023 10:07	266697	1
Pharmacien _ B		18/10/2023 11:05	264346	1
Pharmacien _ B		18/10/2023 12:02	264350	1
Pharmacien _ B		23/10/2023 12:06	264593	1
Pharmacien _ B		24/10/2023 17:07	264677	1
Pharmacien _ B		24/11/2023 10:44	266314	1
Pharmacien _ B		24/11/2023 11:08	266321	1
Pharmacien _ C		21/11/2023 09:37	266090	1

Période recherchée du 01/01/2023 au 31/12/2023 des fiches du 08/09/2023 au 01/12/2023		Période de saisie		
Libellé du formulaire		Nombre de patients	Nombre de fiches saisies	Nombre de cases cochées
2 447 : Saisie de codification des activités de pharmacie clinique		22	30	44
Patient		Date de saisie	N° de fiche	Nb cases cochées
Al le	I - IPP 80 009 628 - Né	01/12/2023 11:24	266719	2
Al 14	P 812 000 003 - Né le	01/12/2023 11:13	266708	2
B, 2(630 696 - Né le	24/11/2023 11:08	266321	1
B, 2(630 696 - Né le	01/12/2023 11:16	266712	2
B(2(0 010 240 - Né le	14/11/2023 17:55	265733	1
C,	725 - Né le 08/07/1957	01/12/2023 11:09	266704	2
Ci 1(I - IPP 9 887 - Né le	01/12/2023 11:13	266709	2
Ci 0-	10 409 - Né le	24/10/2023 17:07	264677	1
Ci 24	2 000 002 - Né le	01/12/2023 11:16	266713	2
C, 2(25 519 - Né le	29/11/2023 09:33	266553	1
C, 2(25 519 - Né le	01/12/2023 11:27	266720	2

- Mesure quantitative et qualitative de l'activité
- Aide remplissage UO Pharmacie
- Transmission indicateurs CAQES 2024

Les outils

Outils

Bonnes pratiques de conciliation (HAS, 2018)

Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique (SFPC, 2022)

Travaux des comités techniques inter-régionaux OMÉDIT PACA Corse (cahier des charges logiciel, consignes de codification régionale des actions de pharmacie clinique ...) 2022-2023

Autodiagnostic ANAP Conciliation 2022

Autodiagnostic ANAP Pharmacie Clinique 2023

Modèle des protocoles locaux de coopération médecins hospitaliers / pharmaciens hospitaliers et formation / accompagnement OMÉDIT

EVALUER L'ACTIVITÉ DE LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE

23 novembre 2022

Pharmacie

Outil d'autodiagnostic

Pharmacie - Stérilisation

Sanitaire; Médico-social

Un outil pour évaluer les risques d'erreurs médicamenteuses et sécuriser la prise en charge hospitalière du patient. Il accompagne les équipes pharmaceutiques PUI dans une démarche de conciliation des traitements médicamenteux.

L'outil comprend

- Un volet "Stratégie" décliné en 4 axes : gouvernance, qualité et gestion des risques, formation, SI.
- Un volet "Processus" décliné en 6 axes de sécurisation : recueil d'information, rédaction du BM, identification des divergences, correction et optimisation de l'ordonnance, comparaison BM/prescription de fin d'hospitalisation, lettre de liaison.

Commencer l'autodiagnostic "Stratégie"

Commencer l'autodiagnostic "Processus"

Partager l'article



EVALUER LES ACTIONS DE PHARMACIE CLINIQUE

24 mars 2023

Pharmacie

Outil d'autodiagnostic

Pharmacie - Stérilisation

Sanitaire

Cet autodiagnostic comprend :

Un outil "Stratégie", décliné en 4 axes de sécurisation :

- Gouvernance
- Qualité et gestion des risques
- Système d'information
- Formation et information

[Commencer l'autodiagnostic Stratégie](#)

Un outil "Processus pharmacie clinique" avec 3 volets "Dispensation", "Bilan de médication" et "Plan Pharmaceutique

Personnalisé", chacun décliné en 4 axes de sécurisation :

- Recueil de données
- Organisation et analyse des données
- Plan d'actions et Amélioration continue des pratiques

[Commencer l'autodiagnostic Processus](#)

Partager l'article

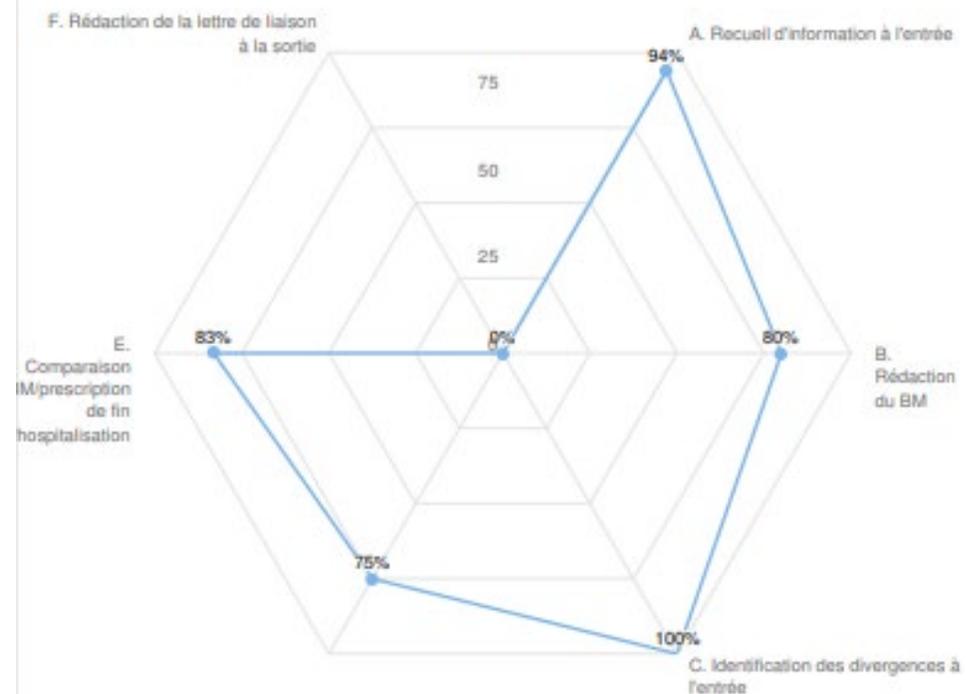


Scores Processus Conciliation

	Nombre de réponses	Score
A. Recueil d'information à l'entrée	6/6	94/100
B. Rédaction du BM	4/4	80/100
C. Identification des divergences à l'entrée	3/3	100/100
D. Correction des divergences et optimisation de l'ordonnance d'entrée dans l'établissement	4/4	75/100
E. Comparaison BM/prescription de fin d'hospitalisation	6/6	83/100
F. Rédaction de la lettre de liaison à la sortie	3/3	0/100

Radar Processus Conciliation

Télécharger le graphique



Plan d'action Processus Conciliation

	Réponse	Plan d'action	Lien
F. Rédaction de la lettre de liaison à la sortie			
F.01. Le volet médicamenteux de la lettre de liaison inclut la fiche de conciliation de sortie et comporte les traitements initiés, modifiés, continués, ou stoppés en précisant la posologie et la durée du traitement	Non		
F.02. Les données issues de la CM de sortie sont transmises aux pharmaciens d'officine	Non		
F.03. La fiche de conciliation de sortie est systématiquement signée par la personne l'ayant réalisé	Non		
D. Correction des divergences et optimisation de l'ordonnance d'entrée dans l'établissement			
D.03. Les éventuels changements de traitement sont expliqués au patient et à son entourage	Non		
B. Rédaction du BM			
B.04. Le BM à l'entrée est systématiquement validé et signé par le personnel encadrant (interne en pharmacie, interne en médecine, pharmacien, médecin)	Non		
E. Comparaison BM/prescription de fin d'hospitalisation			
E.05. Les divergences intentionnelles entre le BM d'entrée et de sortie sont justifiées dans la fiche de conciliation de sortie	Non		
A. Recueil d'information à l'entrée			
A.05. Le motif d'hospitalisation, le mode d'entrée (programmé/non programmé, transfert depuis la ville/interhospitalier...), les antécédents du patient, les allergies, les données cliniques et biologiques sont consultés à l'entrée par tous les acteurs de la CM	Oui, partiellement		

Evaluation et intéressement

<p>PHARMACIE CLINIQUE : DISPENSATION ET ACTIONS DE PHARMACIE CLINIQUE Indicateur incitatif : moyenne des taux des sous-indicateurs informatifs ci-dessous :</p>	<p>Indicateur : (Taux SI 1) + (Taux SI 2) + (Taux SI 3) + (Taux SI 4) / 4</p>	<p>>20%</p>
<p>- Taux de lignes de prescription analysées par le pharmacien</p>	<p>Sous-indicateur 1 (SI 1)</p>	<p>>80%</p>
<p>- Taux de séjours incluant un Bilan de Médication tracés dans le SI hospitalier et faisant l'objet d'un dépôt de documents standardisés dans le DPI</p>	<p>Sous-indicateur 2 (SI 2)</p>	<p>>0%</p>
<p>- Taux de séjours incluant un Plan Pharmaceutique Personnalisé tracés dans le SI hospitalier et faisant l'objet d'un dépôt de documents standardisés dans le DPI</p>	<p>Sous-indicateur 3 (SI 3)</p>	<p>>0%</p>
<p>- Taux de séjours incluant un entretien pharmaceutique thématique tracés dans le SI hospitalier et faisant l'objet d'un dépôt de documents standardisés dans le DPI</p>	<p>Sous-indicateur 4 (SI 4)</p>	<p>>0%</p>
<p>Réalisation des autodiagnostic ANAP: Conciliation médicamenteuse et Pharmacie Clinique et transmission des plans d'actions</p>		
<p>Mise en œuvre et transmission du protocole mentionné à l'article L5126-1 alinéa 5</p>		

